

BULLETIN D'ADHÉSION À L'AMOPA

et d'abonnement à la « Revue de l'AMOPA »
version papier et numérique



Association des Membres de l'Ordre des Palmes Académiques

Membre depuis le 20/10/19 au titre de l'Ordre des Palmes du 20/10/19

Secrétariat national : 30, av. Félix Faure / 75015 PARIS / Tel : +33 1 45 54 50 82

Site : <http://www.amopa.asso.fr>

**BULLETIN D'ADHÉSION et
D'ABONNEMENT A LA REVUE/ ANNÉE 2026**

A retourner à :

**Monsieur GUY FERET
479 route de Boissise
77350 LE MEE
France**

Informations à compléter ou modifier si erreur(s)

Mme ou M. Adresse

Prénom

N° d'adhérent Code postal

Né(e) le à Ville

Courriel,

L'adresse courriel doit être parfaitement exacte pour l'envoi éventuel d'informations.

J'ADHÈRE à l'AMOPA (ADHÉSION ANNUELLE)

En qualité de :

membre décoré / membre sympathisant

membre 40 €

membre de soutien 70 €

membre bienfaiteur (à partir de 100€) €

Cocher la mention utile

JE M'ABONNE à LA REVUE de l'AMOPA

L'abonnement est ouvert à tous et comprend l'envoi de 4 numéros de la revue par an.

Abonnement 1 an 18 €

Montant global adhésion et abonnement du versement à l'ordre de l'AMOPA : € (1)

Montant de votre don éventuel à l'AMOPA : € (2)

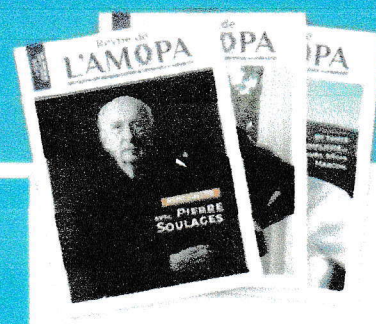
Le / / 2026

Signature

En application de la loi "Informatique et liberté", ces coordonnées ne seront pas communiquées à des tiers extérieurs à l'AMOPA. Vous bénéficiez d'un droit de modification ou de suppression de vos données en vous adressant au secrétariat national de l'AMOPA.

BULLETIN D'ADHÉSION À L'AMOPA

et d'abonnement à la « Revue de l'AMOPA »
version papier et numérique



Association des Membres de l'Ordre des Palmes Académiques

(Reconnue d'utilité publique (décret du 26-09-1968))

Secrétariat national : 30, av Félix Faure / 75015 PARIS / Tel : +33 1 45 54 50 82

Site : <http://www.amopa.asso.fr>

Mode de paiement : virement bancaire (à prioriser), chèque

Par virement : Il convient de se rapprocher du trésorier de section pour obtenir un **RIB**. Dans l'intitulé du virement, il faut indiquer l'origine et l'objet précis du paiement.

Par chèque : Le règlement (1) globalisant l'adhésion et/ou votre abonnement à la Revue et le règlement (2) votre don éventuel sont à effectuer séparément.

Le BULLETIN D'ADHESION pré-rempli, (corrigé si nécessaire), est envoyé au trésorier de votre section dont l'adresse est mentionnée sur le "BULLETIN D'ADHESION A L'AMOPA" joint.

La cotisation annuelle est fixée à 40,00 €. Elle revient avec le reçu fiscal à 13,30€, un don de 100€ à 33,30€. L'abonnement annuel à la revue et ses suppléments, est fixé à 18,00 €.

Votre reçu fiscal : coupon à détacher, À CONSERVER et à utiliser lors de votre déclaration d'impôts année 2025.

REÇU FISCAL (Article 200 du code général des impôts) au titre des versements et dons à certains organismes d'intérêt général		Numéro d'ordre :	
		2025	
Bénéficiaire des versements	Donateur		
AMOPA Association des Membres de l'Ordre des Palmes Académiques Adresse : 30 avenue Félix Faure 75015 PARIS (Association loi 1901 reconnue d'utilité publique par décret du 26 septembre 1968)			

Le bénéficiaire reconnaît avoir reçu au titre des dons et versements ouvrant droit à réduction d'impôt : 36 €, soit somme en toutes lettres : trente-six euros

Année de versement : Année 2025

Mode de versement : Chèque(s)

Le bénéficiaire certifie sur l'honneur que les dons et versements qu'il reçoit ouvrent droit à la réduction d'impôt prévue à l'article 200 du CGI.

Date: 31/12/2025

Claude TRAN
Président national